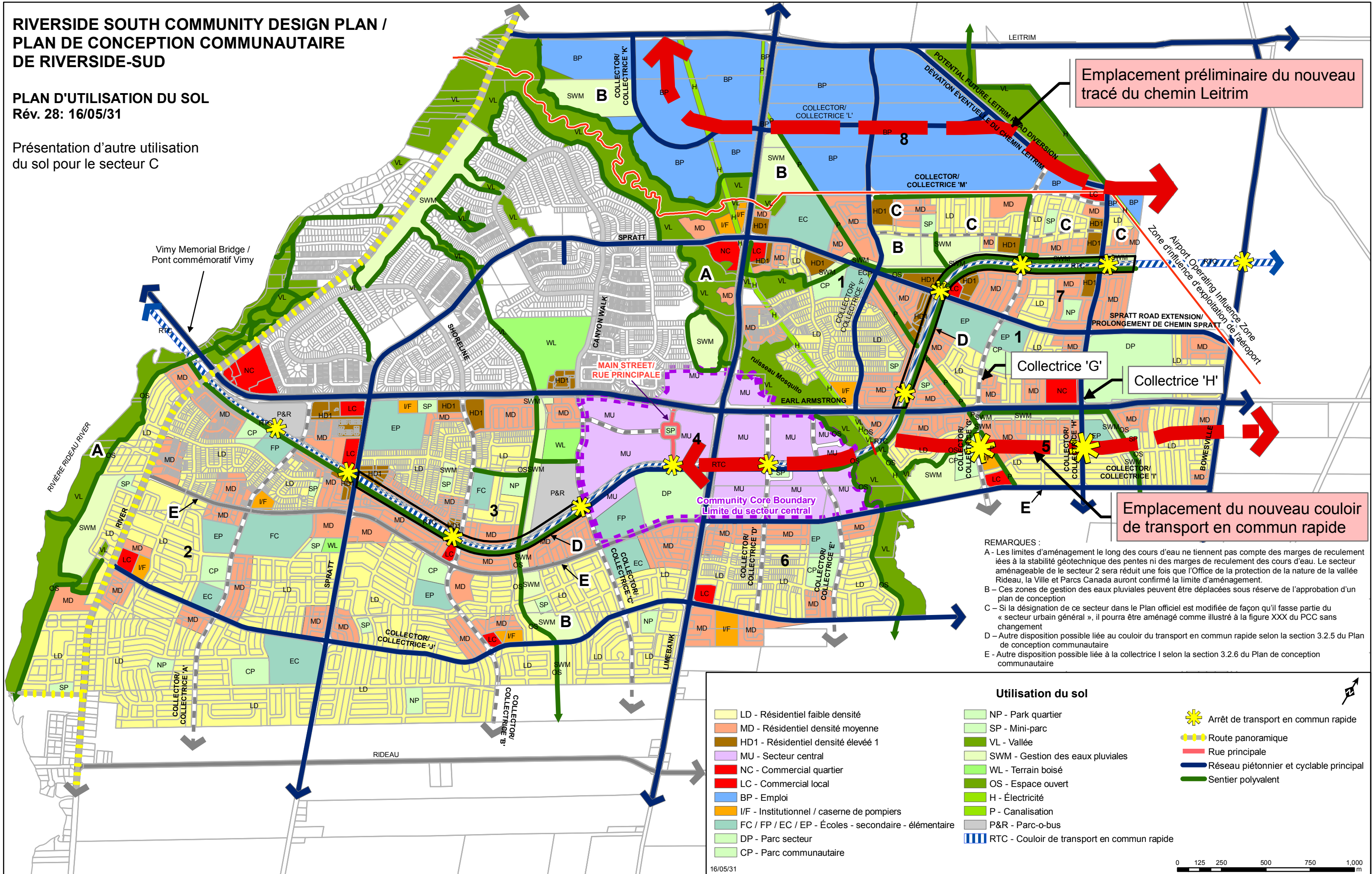


RIVERSIDE SOUTH COMMUNITY DESIGN PLAN / PLAN DE CONCEPTION COMMUNAUTAIRE DE RIVERSIDE-SUD

PLAN D'UTILISATION DU SOL
Rév. 28: 16/05/31

Présentation d'autre utilisation
du sol pour le secteur C



REMARQUES :

- A - Les limites d'aménagement le long des cours d'eau ne tiennent pas compte des marges de reculement liées à la stabilité géotechnique des pentes ni des marges de reculement des cours d'eau. Le secteur aménageable de le secteur 2 sera réduit une fois que l'Office de la protection de la nature de la vallée Rideau, la Ville et Parcs Canada auront confirmé la limite d'aménagement.
- B - Ces zones de gestion des eaux pluviales peuvent être déplacées sous réserve de l'approbation d'un plan de conception
- C - Si la désignation de ce secteur dans le Plan officiel est modifiée de façon qu'il fasse partie du « secteur urbain général », il pourra être aménagé comme illustré à la figure XXX du PCC sans changement
- D - Autre disposition possible liée au couloir du transport en commun rapide selon la section 3.2.5 du Plan de conception communautaire
- E - Autre disposition possible liée à la collectrice I selon la section 3.2.6 du Plan de conception communautaire

Utilisation du sol		
 LD - Résidentiel faible densité	 NP - Park quartier	 Arrêt de transport en commun rapide
 MD - Résidentiel densité moyenne	 SP - Mini-parc	 Route panoramique
 HD1 - Résidentiel densité élevée 1	 VL - Vallée	 Rue principale
 MU - Secteur central	 SWM - Gestion des eaux pluviales	 Réseau piétonnier et cyclable principal
 NC - Commercial quartier	 WL - Terrain boisé	 Sentier polyvalent
 LC - Commercial local	 OS - Espace ouvert	
 BP - Emploi	 H - Électricité	
 I/F - Institutionnel / caserne de pompiers	 P - Canalisation	
 FC / FP / EC / EP - Écoles - secondaire - élémentaire	 P&R - Parc-o-bus	
 DP - Parc secteur	 RTC - Couloir de transport en commun rapide	
 CP - Parc communautaire		

16/05/31